

COMMUNIQUÉ A LA PRESSE



Boulogne-Billancourt, le 18 avril 2003 – Le Conseil de Surveillance de la société Vallourec s'est réuni le jeudi 17 avril 2003 pour approuver l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera convoquée pour le mercredi 11 juin 2003 à 16h00.

Au cours de cette réunion, le Conseil de Surveillance a notamment :

- arrêté son règlement intérieur ainsi que le règlement des Comités existant au sein du Conseil de Surveillance (Comité Financier et Comité des Nominations et des Rémunérations).
- examiné la politique de distribution de dividende. Il a été convenu de viser un taux moyen sur longue période de l'ordre de 33%. Dans cette perspective il sera proposé à la prochaine Assemblée la distribution d'un dividende de 2,10 € par action, plus avoir fiscal.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire sera suivie d'une Assemblée Générale Mixte à laquelle il sera demandé de déléguer au Directoire un ensemble d'autorisations lui permettant le cas échéant de procéder à l'émission de valeurs mobilières pouvant donner ou non, immédiatement ou à terme, accès au capital de la Société. Ces autorisations viendront remplacer à l'identique celles délivrées par l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2001.

Il est rappelé par ailleurs que la société Vallourec a conclu le 19 mars 1997 avec la société allemande Mannesmannröhren-Werke AG (MRW) un accord qui a servi de base à la création de la filiale commune dans le domaine des tubes d'acier sans soudure laminés à chaud et des tubes filetés pour le pétrole et le gaz dénommée VALLOUREC & MANNESMANN TUBES (V & M TUBES) et qui gouverne certains aspects de son fonctionnement.

Le marché en a été informé par un communiqué de presse du 22 mai 1997 annonçant la tenue de l'Assemblée Générale du 10 juin 1997 appelée à délibérer sur le projet de rapprochement dont le contenu a été explicité dans le document de référence de l'exercice 1996.

A la demande de la COB qui aurait, en cas d'offre publique sur les titres de la société Vallourec, à apprécier la compatibilité de l'accord conclu entre Vallourec et MRW avec le principe de libre jeu des offres et des surenchères, les principales dispositions de cet accord sont rappelées ci-après :

- Les deux actionnaires Vallourec et MRW se sont engagés à conserver leurs participations respectives dans V & M TUBES – sauf accord entre les parties - pendant une durée de 20 ans, soit jusqu'au 18 mars 2017
- V & M TUBES est contrôlée majoritairement par Vallourec qui possède 55% du capital et MRW 45%
- Vallourec et MRW se sont engagés à ne pas faire concurrence à V & M TUBES tant qu'elles restent actionnaires de V & M TUBES, et pendant une durée supplémentaire de 10 ans dans le cas où l'une d'elles aurait cessé de détenir des actions de V & M TUBES, alors que l'autre continue à en détenir
- le Conseil d'Administration de V & M TUBES, société anonyme de droit français, est composé de six membres, dont trois nommés sur la proposition de Vallourec et trois nommés sur la proposition de MRW



- le Président du Conseil d'Administration de V & M TUBES est désigné à l'unanimité parmi les administrateurs représentant Vallourec. Il dispose d'une voix prépondérante à l'exception des décisions concernant les "domaines réservés" qui doivent être prises à la majorité des deux tiers
- les questions relevant des "domaines réservés" concernent essentiellement :
 - plan stratégique à long terme, mesures d'adaptation et de restructuration
 - budget d'investissements
 - recours à des financements externes autres que financements courants
 - désignation et révocation des principaux cadres dirigeants
 - acquisition ou cession d'activités, création ou cession de filiales
 - arrêté des comptes annuels
 - proposition du dividende annuel
- en cas de prise de contrôle majoritaire en droits de vote de Vallourec par un tiers agissant seul ou de concert, la société MRW peut exiger – à sa seule discrétion – soit que Vallourec lui cède 6% du capital de V & M TUBES, soit que Vallourec lui achète sa participation de 45%. Le prix de cession des actions concernées serait fixé par une expertise indépendante en tenant compte d'une prime de contrôle dans le premier cas. L'option serait également exerçable dans les mêmes conditions dans le cas où, par suite d'une décision de l'Assemblée des Actionnaires de Vallourec, MRW ne disposerait plus de deux représentants au sein du Conseil de Surveillance de Vallourec.

Le 3 juin 1997 la Commission de Bruxelles a autorisé la constitution de V & M TUBES par apport des activités tubes d'acier sans soudure laminés à chaud et tubes filetés pour le pétrole et le gaz de Vallourec et MRW.

Le 10 juin 1997 l'Assemblée Générale des Actionnaires de Vallourec a approuvé (6^{ème} résolution) la création de V & M TUBES par 5.218.590 voix pour et 12.466 voix contre.

Le 22 juillet 1997 MRW a acquis 21% du capital de Vallourec, cédés par Usinor. A noter qu'il n'existe pas d'engagement entre Vallourec et MRW concernant la participation directe de MRW dans le capital de Vallourec.

V & M TUBES a été créée le 1^{er} octobre 1997 et est consolidée depuis cette date dans les comptes de Vallourec. Comme prévu initialement dans l'accord, V & M TUBES a acquis le 23 mars 2000 la participation de 76% détenue par MRW dans sa filiale brésilienne, cotée en Bourse de Sao Paulo, produisant des tubes d'acier sans soudure.

Agenda

- CA du 1^{er} trimestre 2003 : 7 mai 2003
- Assemblées : 11 juin 2003

A propos de Vallourec

Vallourec est leader mondial de la production de tubes sans soudure en acier et de produits tubulaires spécifiques pour applications industrielles (pétrole et gaz, énergie électrique, chimie et pétrochimie, automobile et mécanique)

Vallourec est coté au Premier Marché d'Euronext Paris (code : 12035)

Vallourec fait partie des indices : SBF 120, NEXT 150, MID CAC et du segment Next Prime d'Euronext. Classification FTSE ingénierie et biens d'équipements industriels.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site : www.vallourec.fr

Pour toute information, contacter :

Relations investisseurs

Henri REDIG
Tél : (33 1) 49 09 38 28
Email : henri.redig@vallourec.fr